

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle de l'aviateur



- Pompéi
- Le programme *Ariane*
- Les marchés financiers



Enseignement militaire supérieur Air



Karl Brullov, *Le Dernier Jour de Pompéi*, 1833, Saint-Pétersbourg.

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)

Directeur de la publication :
Col Bernard Dartaguiette

Rédacteur en chef :
Cdt Jérôme Leroy

Rédacteur en chef adjoint :
Cne Safya Chodkiewicz

Rédacteurs du CESA :
Adc Jean-Paul Talimi
Sgc Fanny Boyer

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher
Clc Zita Martins Nunes
Avt Antoine-David Da Silva
Manteigas

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la
bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre

Correspondance :
CEMS Air
1 place Joffre,
75700 PARIS SP 07 - BP 43
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Imprimerie moderne de l'Est

Tirage 2 500 exemplaires

Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la
responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales – Géopolitique

Géopolitique de la péninsule coréenne 2

Économie

Les marchés financiers 4

Stratégie de sécurité

Qu'est-ce que la stratégie ? 6

Sociologie

Les représentations collectives..... 8

Espace

Le programme *Ariane* 10

Histoire de l'aéronautique et de l'espace

Les bombardements sur l'Allemagne 1940-1945 12

Droit et institutions

L'expropriation 14

Sciences

L'ingénierie romaine 16

Histoire

Pompéi..... 18

Pensée politique

Le politique..... 20

Éthique

L'utilitarisme chez Bentham et Mill 22

La bibliothèque essentielle

Tite-Live 24

Arts

L'architecture romaine 26

English Corner

Queen Victoria (1819-1901) 28

Géopolitique de la péninsule coréenne

Vestige vivant de la guerre froide, l'existence de deux États coréens semble figer dans le temps l'affrontement du monde libre face au monde communiste. À y regarder de près, il ne s'agit pas seulement d'un conflit idéologique. Les pesanteurs totalitaires alliées au discours apocalyptique des dirigeants nord-coréens nourrissent des inquiétudes légitimes quant à la stabilité géopolitique de l'Asie, voire du monde. Officiellement, depuis l'armistice signé en 1953 à l'issue de la guerre de Corée, les deux États n'ont toujours pas signé de traité de paix.

Le dernier État stalinien

Un monde clos

La République démocratique populaire de Corée (RPDC) est un pays reclus, sans lien – ou si peu – avec le monde extérieur, asphyxié économiquement avec une croissance négative depuis des années. Tout contact avec l'étranger, à commencer par les réseaux Internet, est strictement surveillé, voire simplement interdit.

La fin de la guerre de Corée a scellé le destin des deux contrées, empêchant depuis toute réunification. Pourtant, des tentatives de dialogues ont été tentées entre les deux puissances. Un point de passage spécifique a même été établi pour permettre des échanges entre les familles séparées.

L'idéologie marxiste est la marque du régime. Depuis 1946, la nationalisation est imposée aux moyens de production et d'échanges. Le 24 juin 1949, le Parti des travailleurs est devenu le parti unique. Depuis 1976, les trafics de drogue, de fausse monnaie, l'enlèvement, l'extorsion de fonds font de la Corée du Nord un « État voyou » qui n'hésite pas à pratiquer le terrorisme : attentat du 9 octobre 1983 à Rangoon contre des ministres sud-coréens, explosion d'un avion *Korean Airlines*, le 29 novembre 1987.

La violence totalitaire

Derrière le discours résolument égalitariste affiché par le gouvernement communiste de Kim Jong-Un, la réalité sociale laisse apparaître de profondes inégalités sociales encouragées par l'État. Le système du *Songbun* assigne dès la naissance à chaque Coréen une place qui détermine son accès aux savoirs ou encore à l'alimentation. La discrimination, religieuse, ethnique ou sexuelle, enferme chaque habitant dans une fonction spécifique de

laquelle il est presque impossible de sortir. La Corée du Nord se sert de la pénurie comme d'un outil de gouvernement privilégiant les uns, soutiens du régime, défavorisant les autres pour les maintenir, volontairement, dans un état de précarité alimentaire.

Un rapport récent des enquêteurs des Nations unies a proposé de traduire Kim Jong-Un devant la Cour pénale internationale (CPI) pour avoir provoqué des massacres et encouragé des pratiques de torture sur sa propre population.

Entre ouverture et isolement

Les passerelles

Depuis 1985, les Coréens ont épisodiquement pu se rencontrer de part et d'autre de la frontière avant de voir ces relations suspendues. La station du mont Kumgang reçoit occasionnellement des familles séparées depuis des décennies. En 2000, ces rencontres ont repris jusqu'en 2010, lorsque la Corée du Nord a bombardé une île sud-coréenne située sur leur frontière maritime et revendiquée par Pyongyang. La propagande de Pyongyang fait porter sur les États-Unis la responsabilité de la séparation des familles.

L'isolement nord-coréen est parfois rompu par des catastrophes qui frappent le pays comme celle de de Ryongchon, le 22 avril 2004, obligeant le gouvernement nord-coréen à faire appel à l'aide internationale. Malgré ces événements, les signes de « dégel » restent fragiles. Depuis février 2014, des discussions importantes ont commencé entre les Corées, une première depuis 2007, sur les rencontres familiales et les manœuvres militaires menées en coopération avec Washington. La visite du secrétaire d'État américain John Kerry à Séoul a sans doute pesé dans les débats tout autant que la relance du programme nucléaire nord-coréen (officiellement arrêté en 2007) en février.

La menace nucléaire

Les travaux du site de Sohae devraient permettre de lancer des missiles balistiques susceptibles de toucher des cibles stratégiques nord-américaines et nord-asiatiques. Pyongyang objecte qu'il ne s'agit là que d'un programme spatial à but scientifique mais recherche en réalité une aide en matière énergétique en échange d'un renoncement au programme nucléaire. La Corée du Nord voudrait relancer les négociations à six (États-Unis, Corées, Russie, Japon et Chine). Les réformes économiques et sociales tentées par le régime n'ont pas encore porté leur fruit mais pourraient témoigner de leur prise de conscience que « le monde a changé ».

Les marchés financiers

Les marchés financiers sont des variantes du phénomène général de marché impliquant la rencontre d'une offre et d'une demande. Ils entraînent des mécanismes d'échange de capitaux au comptant ou à terme en vue de fixer une cotation ou une valeur.

Quelques définitions

Les marchés financiers sont des espaces de plus en plus dématérialisés, sur lesquels se confrontent les demandes et les offres des capitaux. Le marché financier primaire repose sur l'émission nouvelle d'actions et d'obligations alors que le marché financier secondaire est celui où s'échangent les titres déjà émis. Une action est un titre de propriété sur une fraction du capital d'une entreprise. L'actionnaire qui la détient entend encaisser soit des dividendes sur les bénéfices de l'entreprise soit une plus-value lors de la revente du titre. Les obligations sont des titres de créance d'un prêt souscrit par un particulier à une institution. Pendant la durée de la créance, le débiteur paye des intérêts puis, à l'échéance, il rembourse le capital emprunté au détenteur de l'obligation.

Fonctionnement

Les marchés financiers étaient traditionnellement « organisés », encadrés par des règles. Par exemple, le plus important marché financier mondial d'actions, le *New York Stock Exchange*, plus communément appelé *Wall Street*, est encadré par une autorité organisatrice. Parallèlement aux marchés organisés s'est développé avec les progrès de l'informatique le marché de gré à gré, ou « *over the counter* » (OTC), ou encore *shadow market*, un marché qui s'autorégule. L'importance de ce nouveau marché suscite, sur la demande du Conseil de stabilité financière créé en 2008 par le G20, un commencement d'organisation.

Pour intervenir sur un marché financier organisé, pour vendre ou acheter, tous les membres doivent passer par un prestataire de service d'investissement (PSI). Les négociateurs, ou *brokers*, opèrent pour le compte d'un tiers alors que les *dealers* travaillent pour leurs propres comptes. L'accès au marché est extrêmement restreint et réglementé afin de vérifier la fiabilité financière des partenaires et de réaliser ainsi des transactions rapides. Cependant, la chambre des compensations (*Clearing House*) assure le bon déroulement des transactions en servant d'intermédiaire entre l'acheteur et le vendeur. Si

le vendeur est défaillant, elle se charge de trouver des titres pour les fournir au vendeur au prix convenu. Inversement, si l'acheteur est incapable de payer le vendeur, elle réglera le différend.

Différents marchés

Il existe de nombreux marchés financiers. Parmi eux figurent celui des actions, des obligataires à terme, des matières premières, des changes et des taux.

Le plus important en volumes négociés est tout d'abord le marché de la dette monétaire et obligataire des États dite souveraine. Sur ce marché sont échangés par exemple aux États-Unis des *Treasury bonds*, les obligations du Trésor américain, émis par le gouvernement fédéral pour une durée de dix à trente ans.

Le marché des changes, ou *Forex*, est un marché interbancaire de gré à gré dans lequel s'échangent les devises. La principale devise échangée est le dollar puis viennent l'euro, le yen et la livre.

Le marché d'actions est le plus connu du grand public puisqu'il définit les indices boursiers, notamment celui de New York, le *Dow Jones Industrial Average* et de la Cotation assistée en continu, dit CAC 40, en France. Le *National Association of Securities Dealers Automated Quotations* (NASDAQ) est un marché new-yorkais qui définit les indices moyens des valeurs technologiques.

Les marchés financiers sont réputés « efficaces » : plus les intervenants sont nombreux, plus le marché est dit « liquide », mieux les déséquilibres sont corrigés, amortissant la volatilité à moyen terme. Mais ce fonctionnement peut s'interrompre (krach de la bulle Internet en 2000, crise des valeurs immobilières entraînant un risque de crise bancaire systémique en 2008). Les dysfonctionnements des marchés financiers ont des conséquences néfastes sur l'économie réelle. De plus, la sphère financière, essentielle pour nourrir la sphère économique, peut si elle devient trop importante accaparer des capitaux au détriment de celle-ci. Enfin les progrès informatiques ont fait surgir des marchés dits « à haute fréquence » dont les opérations sont exécutées en un temps calculé en nanosecondes, qui peuvent être source d'instabilité et qui ne sont pas encore régulés.

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France

Qu'est-ce que la stratégie ?

Étymologiquement et historiquement, la stratégie s'inscrit résolument dans le champ militaire : signifiant originellement « conduire une troupe » (du grec *stratos* : armée/troupe ; *agein* : conduire), elle a donné lieu à la rédaction de nombreux traités dès la période antique, parmi lesquels figure le célèbre ouvrage chinois *L'Art de la guerre* de Sun Tzu. À Athènes, le *stratège* désignait chacun des dix magistrats élus qui étaient chargés de toutes les questions militaires, en particulier de la conduite des opérations terrestres ou navales.

Depuis lors, cette notion a investi la plupart des domaines d'activité qui appellent une action planifiée et a connu une forme de banalisation, pour ne pas dire de dévoiement : l'économie, la politique, le management, la communication ou encore la gestion des entreprises revendiquent ainsi l'utilisation d'un vocabulaire, et d'un mode de raisonnement, largement emprunté à la « chose militaire ». Ainsi, c'est à partir des années 1960 que le terme est utilisé dans le domaine économique, d'abord par A. Chandler dans *Strategy and structure* publié en 1963, puis par I. Ansoff dans *Corporate strategy* publié en 1965. Mais, si certains parallèles ou continuums (domination d'un acteur sur un autre, modes de négociation, analogies de processus, etc.) peuvent être opérés, la stratégie dite militaire présente des spécificités qui ne sauraient être transposables à d'autres domaines, en particulier parce que l'identité des acteurs militaires est plus clairement définie.

Le champ de la stratégie a également connu une déclinaison dans un registre strictement militaire et a donné lieu à une subdivision en de nombreux domaines, comme la stratégie nucléaire, la stratégie antiterroriste, la stratégie de gestion de crises ou la stratégie conventionnelle.

De manière générique, la stratégie peut être définie comme la détermination des objectifs fondamentaux à long terme d'une organisation visant à choisir les modes d'action et d'allocation des ressources qui permettront d'atteindre ces mêmes objectifs.

La stratégie est donc essentiellement fondée sur une démarche d'anticipation en vue d'un objectif précis, ou, de manière plus générale, d'une volonté. Elle pose à cet égard la question de sa relation avec le politique, et plus spécifiquement sa juxtaposition éventuelle (exemple de Napoléon à la fois homme

d'État et homme de guerre) ou sa différenciation. Elle vise à choisir des actions, le plus souvent d'ordre structurel, à les exécuter et à les coordonner afin d'obtenir un résultat en fonction de circonstances ou de contraintes supposées être les plus difficiles. Pour cela, la stratégie implique de déterminer le niveau des moyens à mettre en œuvre, et ce sur des périodes de moyen et long termes. Elle sous-tend la connaissance à la fois des capacités propres de l'organisation, qui déterminent le « champ d'action stratégique possible », mais également de l'environnement dans lequel s'inscrit cette organisation. À ce titre, l'établissement d'une stratégie exige l'estimation de probabilités de réalisation des éventualités susceptibles d'être retenues ainsi que l'adoption d'une règle, ou d'un indicateur de préférence, permettant de classer les résultats escomptés par la réalisation de différents scénarios.

Rapportée à la dimension militaire, la stratégie a été originellement définie comme l'art de faire évoluer une armée sur un théâtre d'opérations jusqu'au moment où elle entre en contact avec l'ennemi, ce que Napoléon dénommait la « grande tactique », c'est-à-dire l'art de réunir et de concentrer son armée. Au-delà, elle témoigne, avant même l'engagement de la bataille, la capacité du chef militaire à concevoir sa manœuvre, à planifier l'emploi de ses forces et à anticiper sur les réactions de l'ennemi qui lui donne les meilleures chances de gagner. À partir du XIX^e siècle, elle est identifiée comme étant la partie de la science militaire qui concerne la conduite générale de la guerre et l'organisation de la défense d'un pays. Dans ces deux valeurs, la notion est opposée à « tactique », qui renvoie à une logique d'ordonnancement, de méthode (« *concept d'emploi des forces* »).

Dès lors, la stratégie suppose que le pouvoir de décision du chef s'investisse dans la conduite de l'action, à la fois par l'autorité directe qu'il exerce sur la manœuvre des moyens armés, mais aussi par les contraintes tactiques qu'il est capable d'imposer à l'ennemi.

En France, la stratégie militaire s'inscrit dans la stratégie globale qui englobe l'ensemble des stratégies mises en œuvre par l'État : économique, diplomatique, budgétaire, culturelle, etc. Depuis le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, paru en 2008, cette stratégie militaire repose sur cinq grandes fonctions stratégiques : la connaissance et l'anticipation, la prévention, la dissuasion, la protection et l'intervention.

Les représentations collectives

Définition

Les représentations collectives sont construites à partir des normes (règles) et des valeurs (critères du désirable) reconnues dans une société. Ces représentations ont une caractéristique sociale dans la mesure où elles sont partagées par un grand nombre d'individus au sein d'une société donnée. Elles ont pour rôle d'orienter les individus dans leur perception du monde social qui les entoure et dans les actes qu'ils accomplissent. Ainsi, elles sont présentes dans les différentes sphères des activités humaines, telles que notamment l'économie, le politique, la culture, l'éducation, la famille, la religion.

Individus et représentations collectives

L'analyse des représentations se décompose en deux courants de pensée qui comportent une différence explicative.

Ainsi, pour la sociologie holiste, l'agrégation des consciences individuelles forme la conscience collective, qui a pour caractéristique de disposer d'une propre manière d'agir et de pensée. Elle s'impose aux individus et elle leur est extérieure car elle préexiste à la conscience individuelle des membres de la société qui la composent. Par exemple, l'éducation est un phénomène social où les représentations collectives occupent une place décisive dans l'acceptation du parcours de socialisation qui est transmis à l'enfant.

La sociologie individualiste méthodologique insiste quant à elle sur les raisons d'agir qui sont collectivement repérables dans la société. La prise en compte du niveau individuel est ici décisive car c'est à partir de celui-ci que se construit la rationalité ordinaire. Par exemple, la représentation collective de l'anticléricalisme en France au ^{xix}^e siècle s'est largement répandue parce que les individus avaient des raisons convaincantes de croire qu'autrui était anticlérical sans pouvoir le vérifier : ainsi, en estimant que les autres l'étaient, ils déclaraient l'être également afin d'éviter d'avoir à subir les effets négatifs du non-respect de la norme supposée (la réprobation, notamment).

La validité des représentations

L'aspect commun confère une validité normative à la représentation : ainsi, plus elle est présente, plus elle apparaît vraie en raison du degré de généralité qu'elle comporte.

L'acceptation des représentations dépend donc de la croyance en leur vérité. Elles font sens pour les individus qui les endossent, c'est-à-dire qu'ils leur concèdent une légitimité acquise sur la base d'une reconnaissance en

tant qu'énoncé cognitif plausible. Toutefois, un paradoxe peut apparaître car des représentations erronées peuvent être majoritairement acceptées lorsqu'elles sont enracinées dans une société alors qu'elles reposent sur une erreur interprétative (par exemple la représentation qui consistait à affirmer que la Terre était plate).

La mise en œuvre des représentations

Les représentations vont se construire à partir de processus de catégorisation d'objets et de personnes, d'assignation, d'inférence et d'attribution causale. Ces processus permettent alors aux individus de traiter des informations communes à la plupart des membres du groupe social, car elles sont issues des mêmes expériences.

Les représentations collectives sont « situées » socialement. Cela signifie que, selon l'appartenance sociale, les individus endossent celles qui reflètent leur mode de pensée, leurs valeurs. La dynamique des représentations est un phénomène dépendant donc des logiques de différenciation et d'appartenance en vigueur dans la société. La préservation des identités sociales provient de l'entretien des représentations collectives au sein des groupes sociaux. En adoptant des pratiques et des mœurs communes, les individus disposent d'un moyen effectif d'inscrire dans la pérennité les représentations qu'ils développent.

Le changement social peut alors être appréhendé par l'évolution des représentations collectives sur des thèmes de la vie sociale. Par exemple, dans le domaine de la vie conjugale et familiale, les mutations contemporaines dépendent de la modification du contenu des représentations partagées. La place croissante accordée à l'individu dans la prise en compte de ses attentes personnelles ainsi que le principe d'égalité de l'accession au mariage pour les individus de même sexe sont deux traits caractéristiques de l'évolution de ce contenu.

L'entretien de la tradition repose, quant à lui, sur la validité normative conférée aux représentations collectives en vertu de leur antériorité temporelle acquise sur une période longue.

Les représentations collectives présentent donc cette double caractéristique. Elles sont, d'une part, le moteur du changement social en diffusant de nouveaux modèles de référence pour les individus et, d'autre part, elles présentent un aspect stable, voire immobiliste, par l'entretien d'un ensemble commun de valeurs héritées.

Sous la haute direction de monsieur Pierre Demeulenaere, professeur de sociologie à la Sorbonne

Le programme *Ariane*

Ariane-5, qui détient 60 % du marché des lanceurs, représente le fleuron de l'industrie spatiale européenne depuis plusieurs décennies. À l'horizon 2019, Ariane-6 devrait succéder à Ariane-5.

Les prémices du projet *Ariane*

Après l'échec du programme *Europa* dans les années 1960, l'Europe prend conscience qu'elle doit acquérir l'autonomie en matière de lancement. La France, par le biais de son agence spatiale, le CNES, propose alors le lanceur *L3S*. Le *L3S* est un lanceur intégrant des techniques pour la plupart déjà éprouvées et réparties parmi les industriels français (SNIAS, SEP, Air Liquide et Matra). Il possède trois étages, le dernier utilisant le couple d'ergols hydrogène-oxygène liquides. L'Europe devient le 2^e utilisateur, après les États-Unis, de ce type de moteur.

L'objectif prioritaire du programme *L3S* devient la mise sur orbite géostationnaire de satellites de télécommunications de 1 800 kg. La France s'engage à financer les deux tiers du projet et propose le nom d'*Ariane*, en référence à la mythologie grecque et au chemin labyrinthique parcouru pour concrétiser le programme.

En février 1974, le protocole d'accord est signé. La gestion du programme de développement est confiée au CNES par le Conseil européen de recherches spatiales (CERS) assurant à la France, en contrepartie de son engagement financier prépondérant, la maîtrise d'œuvre du projet (France : 62,5 %, soit 25 % de son budget spatial, Allemagne : 20,12 %, Belgique : 5 %, puis Royaume-Uni, Suisse, Suède et Danemark). Le contrôle de l'exécution du programme est confié à la *European Space Agency* (ESA), créée officiellement en avril 1975.

Lors de la phase de développement, il apparaît que le marché du lancement de satellites de télécommunication est amené à croître. Au besoin d'autonomie de lancement pour l'Europe s'ajoute dès lors l'objectif de commercialisation mais aussi de concurrence avec les États-Unis.

À partir de 1980, *Arianespace*, première société de transport spatial créée dans le monde, se charge de la commercialisation et de l'exploitation des systèmes de lancements spatiaux (famille de lanceurs *Ariane* et *Vega*).

Ariane 1 à 4 : la réussite technique et le succès commercial

Le 24 décembre 1979, *Ariane 1* (1981-1986) décolle du Centre spatial guyanais de Kourou. Cette position près de l'équateur permet au lanceur de profi-

ter au maximum de la vitesse de rotation de la Terre. Jusqu'ici, les Américains avaient le monopole du lancement des satellites de télécommunication. *Ariane*, qui allie la performance, le coût et la fiabilité, devient une réelle concurrente. Avec *Ariane 2* (1986-1989), *Ariane 3* (1984-1989) et *Ariane 4* (1988-2003), quatre générations de lanceurs se seront succédé, alliant la réussite technique et le succès commercial. Ces quatre programmes auront transporté plus de la moitié des satellites commerciaux du monde entier sur la période concernée.

***Ariane 5* : la confirmation de la prééminence européenne dans le domaine des lancements spatiaux**

Ariane 5, qui a connu son premier lancement en 1996, a confirmé la performance européenne dans le domaine des lancements spatiaux, malgré la vive concurrence des États-Unis et de la Russie. Elle est le symbole du libre accès à l'espace et de son autonomie spatiale. Elle est la version la plus récente et la plus puissante : elle peut en effet emporter en charge utile jusqu'à 10 tonnes en orbite de transfert géostationnaire (GTO). Elle permet aussi des lancements doubles qui répondent aux nouveaux besoins des marchés commerciaux et institutionnels. Le lanceur dispose notamment d'un nouvel étage supérieur cryotechnique, emportant 14 tonnes d'ergols, et d'un étage principal cryotechnique, équipé du nouveau moteur *Vulcain 2*.

Ariane 5 ME* et *Ariane 6

Aujourd'hui, le projet *Ariane 6* prend forme, malgré les réticences de l'Allemagne : l'ESA a transmis des contrats de développement à *Astrium*, filiale spatiale d'*Airbus Group*, qui est le maître d'œuvre unique d'*Ariane* depuis 2003. Le président du CNES, Jean-Yves Le Gall, estime que son premier vol devrait avoir lieu en 2019. Jusqu'à fin 2014, le développement du lanceur *Ariane 5 Midlife Evolution (ME)* se poursuit, intégrant des sous-ensembles communs avec le lanceur *Ariane 6*. *Ariane 5 ME* doit permettre de réaliser des lancements dès 2018. *Ariane 5 ME* et *Ariane 6* ont en commun la propulsion de leur étage supérieur et le moteur ré-allumable *Vinci*, qui permet de lancer successivement plusieurs satellites (ainsi que la majeure partie de la coiffe).

Le programme *Ariane* a encore de beaux jours devant lui et reste une référence mondiale en matière de lancement spatial, notamment grâce à ses performances, à sa fiabilité, à son coût et à son adaptation aux besoins du marché.

Sous la haute direction de monsieur Jacques Villain, membre de l'Académie de l'air et de l'espace

Les bombardements sur l'Allemagne 1940-1945

De 1940 à 1945, l'aviation stratégique alliée (les Britanniques d'abord, rejoints par les Américains) bombarde l'Europe continentale, en particulier l'Allemagne nazie, larguant près de 2,7 millions de tonnes de bombes, la plus grande partie en 1944. Cette campagne soutenue et prolongée vise, par l'application de la force brutale, non seulement à détruire le tissu industriel et économique de l'ennemi, mais aussi à affaiblir durablement, voire fatalement, sa cohésion sociale et son moral. Pour certains d'entre ceux qui la mènent, le chef du *Bomber Command* de la *Royal Air Force*, le maréchal de l'air Harris, elle constitue assurément un moyen de gagner la guerre par le recours à la seule puissance aérienne.

Le poids de l'avant-guerre

L'idée d'une telle campagne remonte à l'avant-guerre et s'inspire en partie de l'expérience du premier conflit mondial et des adaptations nationales, tant aux États-Unis qu'au Royaume-Uni, des idées du penseur italien Douhet. Elle est partie intégrante de la doctrine élaborée par la *Royal Air Force*, à l'initiative du maréchal de l'air Trenchard, dans les années 1920, et de ses successeurs. Les aviateurs britanniques estiment en effet possible de porter un coup mortel à la capacité combative d'un pays en écrasant sous les bombes ses industries de guerre et en coupant par là même le cordon ombilical qui permet aux armées en campagne de mener leur combat. Les responsables aériens américains partagent un point de vue général identique, mais les deux futurs grands alliés de la seconde guerre mondiale divergent sur la nature des objectifs qu'il leur faudrait frapper pour obtenir des résultats de la sorte. Les Américains soulignent en effet l'intérêt de détruire des cibles spécialisées telles que l'industrie du pétrole ou des roulements à billes, alors que les Britanniques abordent le problème sous un angle plus large.

Les bombardements sur zone

Dès la fin de la bataille d'Angleterre, la *Royal Air Force* part à l'attaque de l'Allemagne, dans le cadre de bombardements de précision de nuit visant les industries de guerre et les raffineries pétrolières. Cette offensive échoue, vers la fin de 1941, ce qui contraint le *Bomber Command* à redéfinir une nouvelle politique. En février 1942, alors que Harris prend la tête de ce grand com-

mandement, l'aviation britannique s'oriente vers des raids sur zone (*Area Bombing*), consciente qu'elle est de ne pas pouvoir atteindre des objectifs bien trop circonscrits. Il s'agit désormais d'écraser les villes allemandes sous des tapis de bombes larguées par des centaines d'appareils à la fois. Le but visé consiste non seulement à détruire les usines noyées dans le tissu urbain, mais aussi à saper le moral de la population et à l'empêcher de produire pour l'effort de guerre nazi. Cette entreprise est marquée par des campagnes prolongées ou soudaines sur la Ruhr, Hambourg, Berlin et les cités d'Allemagne orientale, telles que Dresde.

La campagne américaine

À partir du milieu de 1942, mais surtout 1943, les Américains se joignent aux Britanniques, depuis des bases situées en Grande-Bretagne, puis en Afrique du Nord et en Italie. Contrairement à la *Royal Air Force*, les *US Army Air Forces* opèrent de jour, avec leurs bombardiers quadrimoteurs, sans aucune escorte de chasse. Les pertes subies sont telles que, au cours du dernier trimestre de 1943, l'offensive aérienne américaine est suspendue. Elle ne reprend que dans les premiers mois de 1944, cette fois avec des chasseurs d'accompagnement dont l'action contribue à donner aux Alliés la supériorité aérienne de jour sur le continent européen.

Résultats et controverses

Les attaques stratégiques sur l'Allemagne ont suscité de violentes controverses. Les uns les ont estimées inutiles, bien trop coûteuses en moyens militaires et financiers. Les autres y ont discerné l'élément fondamental de la victoire sur le Troisième Reich. La réalité, on le conçoit, est bien plus contrastée que ces jugements à l'emporte-pièce. L'offensive menée sur le pétrole et les voies de communication allemands a permis en fait de paralyser progressivement le pays. Par ailleurs, des millions d'hommes et des milliers d'avions et de pièces antiaériennes ont dû être affectées à la défense du Reich, au détriment des fronts terrestres. Toutefois, la polémique court encore à propos des effets produits sur le moral de la population, et les attaques menées à des fins de terreur contre les civils sont l'objet d'après critiques. Si les résultats de cette guerre aérienne stratégique de quatre ans sont contestés et si l'aviation n'a pas remporté la victoire à elle seule, force est de se demander ce qui se serait passé si aucun avion allié n'avait jamais bombardé le Reich lors de cette guerre éminemment totale qu'a été le second conflit mondial.

L'expropriation

L'article 17 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 dispose que : « *La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous condition d'une juste et préalable indemnité.* » Ce principe constitutionnel s'impose au législateur et l'article 545 du Code civil reprend ce principe en énonçant : « *Nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique, et moyennant une juste et préalable indemnité.* »

Ces deux textes définissent les principes fondamentaux du droit de l'expropriation.

L'expropriation est une procédure qui permet à une personne publique (État, collectivités ou organisme assumant une mission de service public) de contraindre une personne privée ou morale à lui céder la propriété de son bien en échange d'une « *juste et préalable* » indemnité, dans le cadre d'une opération déclarée d'utilité publique. Elle se clôt par une décision judiciaire et permet le transfert forcé de propriété sous deux conditions :

1° - L'utilité publique

Seule l'utilité publique permet de justifier qu'une personne soit privée de son droit de propriété. Une opération est reconnue d'utilité publique lorsqu'elle correspond à la réalisation d'ouvrages publics liés à la politique d'aménagement du territoire ou d'aménagements urbains.

Le juge apprécie la réalité de l'utilité publique par un contrôle du bilan de l'opération. Ce contrôle permet de censurer des décisions qui ne répondent pas aux trois conditions suivantes : le projet doit être réellement justifié, il doit être nécessaire et sa réalisation ne doit pas entraîner des inconvénients excessifs par rapport à l'utilité qu'elle présente. Compte tenu des atteintes ainsi portées au droit de propriété, cette procédure est entourée d'un certain nombre de garanties :

– La **décision d'utilité publique** (DUP) ne peut être prononcée qu'après **enquête publique**. Un arrêté préfectoral affiché en mairie fixe la durée de l'enquête, son objet, le périmètre et les immeubles concernés, et les conditions de recueil des observations du public. Le dossier entier comprenant une notice explicative, l'estimation financière du projet et éventuellement les caractéristiques des travaux à réaliser et l'étude d'impact est ainsi soumis au public

pour recueillir ses observations. Les conclusions du commissaire enquêteur sont données dans un délai d'un mois après la fermeture de l'enquête.

– Éclairée par ces conclusions, l'autorité administrative déclare alors le projet d'utilité publique par décret, arrêté ministériel ou préfectoral, et précise le délai avant l'expiration duquel l'opération doit être réalisée.

– Une enquête parcellaire de 15 jours minimum est également diligentée par le préfet pour identifier précisément les propriétés visées, qu'elles concernent des personnes privées ou morales.

– Le préfet prend alors un arrêté de cessibilité qui permet le transfert de propriété à l'expropriant. L'exproprié peut contester la déclaration d'utilité publique devant le tribunal administratif

Le transfert de propriété peut alors être réalisé :

- *par acquisition amiable*, à tout moment de la procédure ;

- *par saisine du préfet du juge de l'expropriation du tribunal de grande instance* (TGI).

Le juge prend une ordonnance d'expropriation qui a pour effet de transférer la propriété mais aussi d'éteindre tous les droits réels sur le bien (hypothèques, servitudes, usufruit...) et tous les baux (habitation, professionnel...). Il ne lui appartient pas de contrôler la légalité de la déclaration d'utilité publique ni de régler des questions de « fond du droit ».

Cette ordonnance est susceptible d'un recours en cassation devant la Cour de cassation.

2° - L'indemnisation

Après la visite des lieux et l'audition des parties intéressées, le juge fixe le montant de l'indemnisation due à l'exproprié. Le juge prend en compte la valeur du bien, son usage effectif, le préjudice subi. L'indemnisation doit couvrir l'intégralité du préjudice. Ce jugement est susceptible d'appel.

Enfin, si l'expropriant n'affecte pas le bien à la destination prévue ou qu'il a cessé de l'être (dans une période de 30 ans), l'ancien propriétaire conserve un droit de rétrocession sur ce bien. L'exercice de ce droit peut se faire sur la demande de l'exproprié ou sur l'initiative de l'expropriant.

L'expropriation pour cause d'utilité publique apparaît ainsi comme la plus aboutie des techniques à laquelle l'administration peut avoir recours pour imposer à l'administré de se séparer de sa propriété dans l'intérêt général.

Sous la haute direction de madame Odile Fuchs-Taugourdeau, magistrate, vice-présidente de section au tribunal administratif de Paris

L'ingénierie romaine

Forts de l'héritage grec, les Romains développent des machines et des inventions techniques qui offrent à leurs citoyens un confort jusqu'alors inconnu. Ils captent l'eau, tracent des routes rectilignes et construisent d'imposants bâtiments, qui sont encore pour l'essentiel debout aujourd'hui.

La maîtrise hydraulique

Les aqueducs sont la fierté des Romains, qui n'hésitent pas affirmer : « *Aux masses, si nombreuses et si nécessaires de tant d'aqueducs, allez donc comparer des pyramides qui ne servent évidemment à rien ou encore les ouvrages des Grecs, inutiles, mais célébrés partout !* »⁽¹⁾ Rome, à l'apogée de sa puissance, compte onze aqueducs qui déversent dans la capitale plus de 150 millions de litres d'eau par jour soit un quart de la consommation parisienne actuelle. Cette eau est stockée dans trois bassins qui alimentent les bains publics, les fontaines et les familles aisées. Elle dessert aussi la *Cloaca maxima*, un égout enterré qui draine la ville et évacue les déchets dans le Tibre.

Cette eau, captée dans de lointaines sources, est acheminée par gravité dans des canalisations dont la pente s'accroît de quelques centimètres tous les trente mètres. Pour traverser les collines, les Romains percent des tunnels. Pour enjamber les rivières ou les plaines, ils bâtissent des aqueducs qui supportent à leur sommet des canalisations rendues étanches par un enduit de mortier et recouvertes par des dalles plates. En Turquie, à Aspendos, l'eau est maintenue sous pression dans un siphon inversé qui, par la force de gravité et la pression hydraulique, arrive à traverser une vaste plaine.

Une fois l'eau acheminée en ville, elle est canalisée dans des tuyaux de plomb ou d'argile, parfois de bois afin d'assurer aux citoyens un débit régulier.

En 216, l'empereur Caracalla construit à Rome des thermes qui offrent aux Romains une série de bains chauds (*caldarium*) ou froids (*frigidarium*), des latrines et des espaces chauffés. Pour cela, une armée d'esclaves entretient cinquante chaudières (*hypocaustes*) qui propulsent l'air chaud dans un dédale souterrain. Une immense tuyauterie diffuse l'eau fraîche et évacue les déchets. Des feuilles de plomb posées sur des bassins en assurent l'étanchéité. Le confort des bains n'est pas l'apanage de la capitale. Partout, même dans les contrées reculées, les citoyens bénéficient d'un tel confort.

Les Romains ont vite compris l'utilité de la force motrice de l'eau. Ainsi à Barbegal, dans le Sud de la France, ils bâtissent une minoterie industrielle com-

posée de 16 roues à aube qui entraînent autant de meules en pierre. Des machines hydrauliques sont aussi utilisées pour scier d'immenses blocs de pierre.

L'architecte romain Vitruve, dans son ouvrage *De architectura*, décrit un ensemble d'outils de levage qui utilisent des cabestans, des poulies, afin de démultiplier la force pour soulever de lourdes charges. En Espagne, à Rio Tinto, huit paires de roues actionnées par des esclaves évacuent par paliers successifs l'eau d'une mine d'argent creusée à plus de 29 mètres de profondeur. Il évoque aussi les balistes, les catapultes ou les trébuchets qui, au service de l'armée, détruisent toutes les murailles existantes.

La maîtrise de l'espace

Pour construire des routes, les ingénieurs romains ne s'embarrassent pas de détails ; peu importe l'obstacle, ils tracent une voie toute droite. Pour cela ils utilisent la *groma*, une perche verticale plantée dans le sol surmontée d'un croisillon lesté de fils à plomb. Pour entamer une route ils tracent de larges fosses au fond desquelles reposent du sable et des cailloux longuement damés. Les Romains recouvrent cet ensemble d'un mélange d'argile ou de la chaux malaxée avec des gravats. Enfin, ils posent d'épaisses pierres bombées pour que l'eau puisse s'écouler dans un fossé construit à cet effet.

Les Romains disposent ainsi d'un maillage de routes qui quadrille l'ensemble de l'Empire, permettant le déplacement, en un minimum de temps, des forces militaires, des messages ou des marchandises.

Les Romains sont aussi des bâtisseurs exceptionnels, qui inventent notamment le mortier, un mélange de chaux et de sable, auquel ils ajoutent de la pouzzolane, une scorie volcanique qui allège l'ensemble et le rend étanche. Ils développent l'arc de plein cintre et la voûte, qui économisent les matériaux tout en répartissant les forces de poussée des murs de chaque côté. Ils rationalisent la construction en fabricant des échafaudages et des coffrages préfabriqués réutilisables à loisir.

L'ingénierie romaine, qui étonne encore aujourd'hui par sa précision et son inventivité, permet de bâtir des ouvrages qui résistent au temps. Mais on ne saurait oublier que ces mécanismes nécessitent la force d'esclaves qui travaillent dans des conditions effroyables.

C'est d'ailleurs la raréfaction de la main-d'œuvre servile qui sera l'une des causes de l'effondrement de l'Empire.

1. Frontin, *De Aquis urbis Romæ*, chapitre XVI.

Sous la haute direction de monsieur le doyen Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

Pompéi

Quatre jours après ses premiers grondements, le 24 août 79 après J.-C. – date généralement admise par les historiens, mais on avance aussi de plus en plus la date du 24 octobre –, le Vésuve s’ouvre en deux et, au milieu des secousses, projette des scories volcaniques incandescentes dans un climat d’apocalypse. Les habitants de Pompéi et d’Herculanum, cités bordant la baie de Naples, n’en réchapperont pas. Depuis le XVIII^e siècle, les historiens et les archéologues tentent de comprendre l’histoire de cette cité ainsi que le déroulement de ce jour sombre et terrible.

Une riche cité romaine qui a connu des occupations diverses

Fondée par le peuple italique des Osques vers 600 avant J.-C., la ville de Pompéi est occupée par les Grecs, qui en font un comptoir maritime. Les Étrusques s’y installent ensuite (524-474 av. J.-C.), suivis de nouveau par les Grecs (474-424 av. J.-C.). Ils entreprennent de développer la ville qui se caractérise par un plan d’une grande régularité géométrique, suivant le modèle de l’architecte Hippodamos de Milet. Ils restaurent les temples et construisent une muraille autour de la cité. En - 424, les Samnites décident de repousser les « *colonisateurs* » grecs et conquièrent Pompéi. Alors qu’ils concluent des alliances avec Rome, ils développent et consolident les fortifications de la cité, en dressant une double courtine élevée en tuf et des tours rectangulaires. En mars 90 av. J.-C., Pompéi s’allie aux villes samnites, décidées à se révolter contre Rome. Cette dernière mène alors une guerre sans relâche, bombardant les murailles de Pompéi de gros boulets de pierre. La ville assiégée succombe entre l’été - 90 et l’automne - 89. Pompéi est désormais romaine, les citoyens coulent des jours paisibles, partageant leur temps entre les activités religieuses (dans les temples), politiques, commerciales, culturelles (théâtre, odéon), sportives (la palestre samnite – le gymnase) et de détente (les thermes), juste ébranlés par le tremblement de terre de l’an 62 ap. J.-C. La cité de Campanie est alors une ville faste et prospère qui s’est enrichie grâce au commerce – vin, céramique, *garum* (sauce à base de poisson).

24 août 79 ap. J.-C., le jour où le Vésuve a englouti Pompéi

En l’an 79 ap. J.-C., en moins de trois heures, les cités de Pompéi et d’Herculanum se retrouvent ensevelies sous les cendres volcaniques. Tout commence vers 10 heures du matin par un craquement terrible provenant du Vésuve. Très vite, les gaz accumulés dans le volcan expulsent le bouchon de basalte qui

obstrue le cratère, et une pluie de rochers et de scories s'abat sur la cité. Puis une colonne de feu s'élève, bientôt remplacée par une nuée noire en forme de champignon. Cette éruption foudroyante projette des blocs incandescents puis des petites pierres volcaniques, les *lapilli*. Un fleuve de lave brûlante descend pour finir jusqu'à Herculanium. Paniqués, les habitants se réfugient chez eux ou tentent de fuir la ville. Certains essaient de rassembler leur famille ou leurs biens. D'autres fuient par la mer mais sont très vite rattrapés par des flots de cendres et de lave – 150 squelettes ont été découverts sur la côte près d'Herculanium. Ce sont au total plus de 2 000 Pompéiens qui succombent, asphyxiés, assommés par les roches, étouffés dans les bousculades – Pline l'Ancien est mort parce qu'il a voulu observer le phénomène de trop près. À 13 heures, la lumière du soleil est occultée. Elle ne réapparaîtra que trois jours plus tard. Les semaines qui suivent, les rescapés tentent de retrouver leurs biens, malgré les mètres de cendres qui recouvrent la cité. Celle-ci est ensuite abandonnée et tombe dans l'oubli.

La redécouverte de Pompéi au XVIII^e siècle

C'est seulement au XVIII^e siècle que les premières fouilles, plutôt de l'ordre du pillage, sont menées à Pompéi à l'initiative de l'empereur d'Autriche Joseph II. On creuse des puits et des tunnels pour extraire des statues dont beaucoup sont alors envoyées à Vienne. Puis les fouilles d'antiquaires se poursuivent malgré le désaccord du pape. En 1763, *la Civita* (la cité) redevient Pompéi suite à la découverte d'une inscription. Les fouilles s'accélérent alors (1770-1815) sous l'impulsion de plusieurs souverains européens et sont désormais réalisées secteur par secteur. En 1860, le roi d'Italie Victor-Emmanuel II soutient une approche archéologique de type scientifique. Une fois les emplacements dégagés, le plâtre coulé dans les formes humaines imprimées en creux dans les cendres solidifiées permet de mieux se rendre compte de l'agonie des Pompéiens.

Le destin tragique de Pompéi participe à l'engouement pour cette petite cité dont les statues de plâtre recroquevillées traduisent la terreur des habitants en ce jour brûlant de l'année 79 de notre ère.



DR

Le politique

Le politique est un ordre d'activités humaines, appliqué à la résolution pacifique de ses conflits par une espèce conflictuelle, grégaire et privée de tout dispositif inné de contrôle de la violence. La paix est la fin du politique.

L'espèce humaine se distingue dans le règne vivant et animal par le fait que son humanité n'est pas programmée génétiquement dans son contenu, mais seulement au titre de virtualité. Nous sommes biologiquement aptes au langage, mais nous devons apprendre à parler une langue particulière dans un milieu culturel particulier. La nature humaine définit des virtualités, dont les actualisations sont culturelles. La transition des virtualités naturelles aux actualisations culturelles pose à l'humanité et à ses représentants un certain nombre de problèmes, qui doivent être impérativement résolus, si l'espèce et les sociétés dans lesquelles elle s'incarne doivent survivre. Chaque problème de survie définit un **ordre** consacré à sa résolution. La solution du problème est la **fin** de l'ordre considéré. La fin impose à son tour des problèmes de réalisation et de moyens, dont les solutions composent le ou les **régimes** de la fin. Par définition, il existe au moins un bon régime, celui qui est naturellement congruent à la fin, et un mauvais, qui lui est contraire et en éloigne. Le politique est l'ordre chargé du problème posé par la conflictualité humaine. Sa fin est la paix par la justice. Son régime naturel est la démocratie.

La conflictualité de l'espèce humaine a trois sources principales. La première est une disposition agressive commune à tout le règne animal. Elle a une valeur adaptative manifeste, puisqu'elle permet aux individus d'une espèce de se défendre et de se battre au service de la vie et de la survie. La deuxième n'est pas réservée à l'espèce humaine, mais elle y prend des dimensions inédites. Trois biens rares sont l'objet de convoitises irrésistibles de la part des individus : le pouvoir, le prestige et la richesse. Chaque bien est réel et procure des bénéfices tangibles. Le pouvoir permet d'imposer sa volonté à autrui. Le prestige est l'expression de l'admiration d'autrui. La richesse est l'ensemble des ressources donnant accès à toutes les satisfactions. Chaque bien est l'objet de passions spécifiques, qui peuvent mobiliser tout le psychisme à leur service. Le pouvoir nourrit l'ambition, le prestige l'orgueil et la

vanité, la richesse, l'avarice et la cupidité. Or ces biens sont rares de nature, au sens où ils ne sont jamais disponibles en quantités illimitées, susceptibles de satisfaire n'importe quelle demande. Les biens étant rares, ils doivent être partagés entre tous, ce qui donne lieu à des conflits inévitables. La troisième et dernière source est une exclusivité humaine. La nature humaine étant virtuelle et ses actualisations culturelles, plusieurs manières d'être humain sont toujours possibles dans tous les ordres. La pluralité des choix est par elle-même source de conflits, car deux individus ou deux groupes peuvent choisir différemment, quelles qu'en soient les raisons, dénier à l'autre le droit de choisir à sa guise et prétendre lui imposer son choix.

La conflictualité humaine est une contrainte naturelle, qu'il n'est pas possible d'ignorer ni d'abolir. Elle devient un problème urgent de survie en raison de deux caractères distincts de l'espèce humaine. Le premier est sa grégarité, le fait qu'aucune virtualité humaine ne peut être actualisée dans l'isolement individuel et solipsiste⁽¹⁾. Les conflits inévitables éclatent entre congénères contraints de vivre ensemble, quoi qu'il arrive. Le second caractère est une expression de la non-programmation ou liberté. Contrairement à toutes les autres espèces animales, l'espèce humaine ne bénéficie d'aucun dispositif inné de contrôle de l'expression de la violence entre représentants de la même espèce. Tout conflit humain, quels qu'en soient le prétexte, l'enjeu et le chiffre des participants, peut toujours dégénérer en lutte à mort, pour peu que chaque camp s'obstine à vouloir l'emporter et mobilise à cette fin des moyens toujours plus décisifs. Une espèce conflictuelle et grégaire, menacée par la montée aux extrêmes de la violence, se voit adresser un problème urgent de survie : « *Comment vivre ensemble sans s'entre-tuer ?* ». Le politique est l'ordre humain chargé de ce problème. Toutes les données en sont des contraintes naturelles. La solution ne peut donc pas être cherchée ni trouvée dans l'abolition des conflits, de la grégarité ou de la liberté. Le problème connaît une seule solution : résoudre les conflits sans recourir à la violence. On peut convenir d'appeler **pacification** cette manière de traiter les conflits humains. On est ainsi conduit à poser que la fin du politique est la **paix**.

1. Doctrine, conception selon laquelle le moi, avec ses sensations et ses sentiments, constitue la seule réalité existante.

L'utilitarisme chez Bentham et Mill

« Tous les moyens sont bons quand ils sont efficaces. (...) Moi j'ai les mains sales. Jusqu'aux coudes. Je les ai plongées dans la merde et dans le sang. Et puis après ? Est-ce que tu t'imagines qu'on peut gouverner innocemment ? »

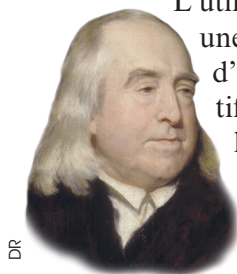
Le conséquentialisme pose le délicat problème de l'équilibre entre fins et moyens, considérant, avec Machiavel, que les premières justifient les seconds. Dans cette citation extraite de la pièce de Sartre, *Les Mains sales*, toute la logique du conséquentialisme est mise au jour. Michael Walzer en extraira d'ailleurs le principe conséquentialiste des *dirty hands*.

Le principe des *dirty hands* est très souvent utilisé dans le domaine politique pour expliquer qu'il faut parfois passer par des comportements immoraux pour atteindre un objectif moral bénéfique pour le plus grand nombre. C'est d'ailleurs ce que faisait Machiavel, qui considérait que les Princes, ne pouvant être jugés moralement comme de simples sujets, ne pouvaient l'être qu'au regard des conséquences de leurs actes.

Si le jugement moral de l'éthique de la vertu porte sur le caractère de l'individu et celui de la déontologie sur l'acte lui-même, le conséquentialisme juge donc, quant à lui, au regard des conséquences, attendues ou non, de l'acte. Éthique téléologique, dont le nom est à mettre au crédit de la philosophe anglaise Elizabeth Anscombe qui en fait la critique, le conséquentialisme trouve ses racines dans les réflexions de Machiavel. Pourtant c'est au XVIII^e siècle qu'il gagnera ses lettres de noblesse au travers de son courant le plus célèbre : l'utilitarisme.

Bien que Jeremy Bentham et John Stuart Mill soient les plus cités, l'utilitarisme naît sous la plume de Francis Hutcheson, qui considère que « l'action la meilleure est celle qui procure le plus grand bonheur au plus grand nombre ». Cette approche repose sur le « principe d'utilité » ou « principe du plus grand bonheur/plaisir ». L'idée de maximisation de la satisfaction se retrouve dans les deux autres branches du conséquentialisme que sont l'égoïsme, qui tend à maximiser la satisfaction de l'agent, et l'altruisme, qui vise la satisfaction des autres. Les débats sur ces deux courants sont nombreux et souvent porteurs d'une connotation négative pour l'égoïsme et positive pour l'altruisme. Pourtant, on peut se demander, avec Kant, si ne pouvant déterminer les fins dernières de l'action l'altruisme pur existe et s'il

n'est pas une forme d'égoïsme s'exprimant dans la satisfaction personnelle induite par l'acte altruiste. De la même manière, et en suivant le principe de la « main invisible » d'Adam Smith, la recherche de la satisfaction égoïste peut tout à fait donner lieu à la maximisation du bien-être de tous.



DR
Jeremy Bentham

L'utilitarisme est, selon Bentham, un calcul hédoniste fondé sur une mise en balance des plaisirs et des peines pouvant découler d'une action. La satisfaction des plaisirs devient donc l'objectif à atteindre, et ce, quels que soient les moyens utilisés. C'est là que l'utilitarisme est placé en opposition avec la déontologie. Pourtant, il est légitime de se demander si la déontologie n'est pas utilitariste lorsqu'elle soumet l'impératif catégorique au test d'universalisation. L'interdiction de mentir prônée par Kant peut tout à fait se comprendre comme une volonté *in fine* d'éviter la relation de défiance entre individus qui découlerait du mensonge.

Le conséquentialisme a fait l'objet de nombreuses critiques dont celles de G. E. Moore, John Rawls ou Philippa Foot. Cette dernière, tenante de l'éthique de la vertu, à l'origine du célèbre dilemme du *runaway tram*, pose notamment la question de la validité de la doctrine du double-effet développée par saint Thomas d'Aquin, consistant à accepter que certaines actions peuvent avoir à la fois un effet positif et un effet négatif, liés l'un à l'autre, à condition que le dernier ne soit pas voulu. La question posée par Foot est alors de savoir s'il est permis, suivant une logique conséquentialiste, de sacrifier une personne pour en sauver plusieurs. Au travers de différents cas, elle en vient à démontrer que la doctrine du double-effet est inacceptable, car contre-intuitive, dans certains cas et que les conséquences d'un acte ne peuvent être intrinsèquement porteuses de moralité.



DR
John Stuart Mill

Le conséquentialisme vise donc à satisfaire le principe du plus grand bonheur, qu'il soit pour l'individu ou pour la collectivité, et seule la poursuite de cet objectif doit guider l'action, puisque, selon Épicure, le plaisir est le premier des biens et conditionne nos choix et nos aversions. Si Bentham affirme que seule la quantité de bien-être compte, pour Mill la qualité du bonheur poursuivi doit être également prise en compte. Cependant, déterminer ce que sont le bien-être et le bonheur et les quantifier s'avère une gageure.

Tite-Live

Au premier siècle av. J-C, sous le règne de l'empereur Auguste, Tite-Live compose une fresque historique magistrale, *L'Histoire de Rome*, monument érigé à la gloire de l'Empire.

Né vers 60 av. J-C, dans la cité de Padoue, et mort en 17 de notre ère, Tite-Live est le premier historien de cabinet à Rome. Jusqu'à lui, l'histoire était écrite par des acteurs politiques et par des proches du pouvoir. Après des études de philosophie et de rhétorique, il entreprend le projet de rédiger une histoire nationale et s'installe à Rome, où il demeure la majeure partie de sa vie.



DR

Une chronique historique

Composée de 142 livres, *L'Histoire de Rome* débute avec l'arrivée du héros troyen Énée en Italie – Ancêtre de Rémus et Romulus, Énée est un vaincu, rescapé de la mythique guerre de Troie – et s'achève en l'an 9 av. J-C. Le quart seulement nous en est parvenu : les livres I à X (de la fondation de Rome à 293 av. J.-C.) et XXI à XLV (de la deuxième guerre punique à la troisième guerre de Macédoine) ; des *periochae*, « abrégés », nous donnent une idée des livres manquants. La perte de la fin de l'œuvre nous laisse ignorants de l'analyse de Tite-Live sur les guerres civiles entre César et Pompée, et, *in fine*, sur le régime du *principat* instauré par Auguste. Cette histoire du « premier des peuples » participe pourtant à coup sûr de l'effort de rénovation institué par Auguste au moment où Rome, exsangue au sortir d'un siècle de guerres civiles, doit se trouver de nouvelles raisons d'espérer. Elle doit ainsi refonder la *res publica*, la « chose publique », grâce à la relecture des actions des hommes, de leur vie et de leurs mœurs, qui ont permis tout à la fois l'instauration d'un empire et un présent désastreux « *où nous ne pouvons supporter ni nos vices ni leurs remèdes* ».

Un style de qualité

L'histoire qu'écrit Tite-live est, bien évidemment, fort différente de celles que nous lisons aujourd'hui. Il ne dispose pas toujours de sources (l'incendie de Rome, en 390 av. J.-C., avait détruit les archives sur les premiers siècles),

et, de toute manière, travaille de seconde main ; même si sa probité a été reconnue par ses successeurs – ainsi Cremutius Cordus pour qui « *son éloquence et sa véracité [le] mettent au premier plan de la gloire* » –, son propos n'est pas là : il est tributaire d'une écriture de l'histoire « littéraire », c'est-à-dire ornée, dramatique, destinée autant à plaire qu'à instruire. Les batailles sont de véritables épopées glorifiant aussi bien le courage des soldats romains que celui de leurs ennemis. Hasdrubal, parent d'Hannibal, est « *ce général qu'avait illustré maint exploit et qui gagna en cette bataille sa gloire suprême. En lui, en ses exhortations, en son intrépidité à affronter les périls, ses soldats trouvèrent leur soutien* ». De même, les nombreux discours prêtés aux généraux romains ou ennemis (exercice obligé de l'écriture historique), témoignent d'une grande finesse d'analyse psychologique. Ainsi le discours de Scipion l'Africain qui vient de prendre le commandement de son armée (Livre XXI, 40-41), peut sembler assez convenu et impersonnel, lorsque celui de son adversaire Hannibal (XXI, 43-44), plein de fougue, insiste sur le lien affectif avec les soldats.

Tel est d'ailleurs l'idéal qu'a défini Cicéron : l'histoire exige que l'orateur lui prête son concours, afin d'être immortelle, car elle est, ou doit être « *témoin des siècles, lumière de la vérité, vie de la mémoire, maîtresse de vie, messagère du passé* » (*De oratore*, 2, 36). Programme plus qu'ambitieux, dont Tite-Live prend la mesure à sa manière, lorsqu'il annonce en préface : « *Ce qu'il y a principalement de sain et de fécond dans la connaissance des faits, c'est qu'on considère toutes sortes de modèles exemplaires, déposés dans un monument en pleine lumière : là, vous pouvez prendre, pour vous et pour votre État, ce que vous devez imiter, là ce qui est honteux tant dans la conception que dans l'issue et que vous devez fuir.* » L'histoire est donc à la fois objet de connaissance en tant que remontée d'une chaîne causale qui explique la grandeur puis la décadence de Rome, et objet d'une morale que le lecteur doit s'appliquer à lui-même, comme Cicéron et encore avant lui Polybe l'avaient exprimé avec force.

L'histoire rivalise donc ainsi avec la vie. De quoi nourrir l'admiration des siècles, comme, en 1531, le *Discours sur la première décade de Tite-Live*, est composé par Machiavel pour comparer son temps et celui des Anciens. Sans compter Boccace et Montesquieu : Tite-Live a nourri l'imaginaire romain de l'Europe.

Sous la haute direction de madame Anne Vial-Logeay, maître de conférences en lettres anciennes à l'université de Rouen

L'architecture romaine

Le vaste Empire romain est constellé de constructions qui témoignent de la maîtrise technique et de l'inventivité des architectes de cette époque. Des ponts, des aqueducs, des amphithéâtres embellissent les villes nouvelles et marquent durablement le paysage. Le Colisée, dont les ruines trônent à Rome, est sans doute le meilleur témoignage de cette architecture.

L'architecture au service de tous

L'architecture romaine est un personnage à deux visages. Le premier, héritage de la Grèce antique, est un athlète aux proportions idéalisées ; ce sont les temples, les forums ou les arcs de triomphe. Le deuxième est plus pragmatique, c'est un besogneux, un légionnaire ou un paysan ; ce sont les aqueducs, les ponts, les routes et les thermes. Cette architecture innove et invente des techniques audacieuses qui lui permettent de bâtir des monuments gigantesques et solides. Pour ce faire, les lourds matériaux difficiles à manier et qui nécessitent des maîtres d'œuvre spécialisés sont délaissés au profit de la brique, des moellons et du mortier. Les constructeurs romains inventent une technique simple que l'on peut répéter à loisir partout dans l'Empire, l'*opus caementicium*. Ce procédé révolutionnaire consiste à bâtir des murs en moellons scellés avec du mortier, un mélange de sable et de chaux qui durcit avec le temps. Pour cacher cet appareillage grossier, les bâtisseurs posent un plaquage en marbre maintenu avec du mortier ou des agrafes en fer. L'emploi de ce mortier rend aussi possible la construction d'arches et de voûtes gigantesques. En effet, en répartissant la charge du bâtiment sur les piliers, l'arche allège le poids des murs tout en renforçant la solidité de l'édifice. Demeurée intacte, la coupole du temple Panthéon à Rome qui culmine à plus de 43 mètres en est le plus bel exemple.

Les architectes, qui se doublent d'ingénieurs astucieux, vont tenter toutes les audaces pour améliorer le quotidien des citoyens. Ils bâtissent des aqueducs qui enjambent les rivières et les vallées pour acheminer l'eau vers les villes. Des maisons à plus de huit étages grandissent à Rome. Des thermes aux décors fabuleux offrent un espace où les citadins se retrouvent pour se détendre dans des bains chauds ou froids. Des voies pavées quadrillent l'ensemble de l'Empire pour faciliter la circulation des marchandises, des informations, des impôts ou des légions.

Mais c'est en édifiant le Colisée, à Rome, au cœur de l'Empire, que les bâtisseurs vont exprimer tout leur talent.

Le Colisée

En 71, pour célébrer sa victoire en Judée, l'empereur Vespasien décide de construire un amphithéâtre qui pourra accueillir jusqu'à 70 000 spectateurs. Sa longueur de 188 mètres, sa largeur de 156 mètres et sa hauteur de 48 mètres en



DR

font le plus vaste amphithéâtre jamais construit par les Romains. Pour harmoniser cet imposant bâtiment, les architectes établissent trois niveaux d'arcades surmontés d'une plate-forme pleine entrecoupée de fenêtres. Ces arches reçoivent des statues qui s'animent par le jeu des ombres tout au long de la journée. Les trois étages sont matérialisés par une colonnade au style propre – dorique, ionique et corinthien – qui segmente le mur en petits carrés où le regard vient s'accrocher et dont la répétition donne un sentiment d'infini. Outre l'aspect esthétique, ces arcades servent de portes d'accès. Au nombre de quatre-vingts, elles permettent d'évacuer les spectateurs en quelques minutes. Quatre entrées, séparées des autres et richement décorées, sont réservées à l'empereur et à son entourage. Des tessons de poteries qui tiennent lieu de billets et un astucieux système de numérotation gravé sur les portes et dans les gradins répartissent les spectateurs selon leur statut social. En bas, au plus près de l'arène, les sénateurs ; au-dessus, la noblesse ; aux niveaux supérieurs, les simples citoyens. Au dernier étage, debout et sans confort, se trouvent les plus pauvres, les esclaves et les femmes.

Les animations sans cesse renouvelées sont spectaculaires : chasse aux animaux exotiques, reconstitutions de batailles célèbres ou de batailles navales, exécutions de voleurs et combats de gladiateurs. Pour assurer une mise en scène originale, les architectes construisent sous le plancher de bois recouvert de sable (*arena*) un ensemble de galeries qui, par un jeu de trappes, de puits ou d'ascenseurs, permettent de hisser des décors, des animaux ou des hommes. Enfin, à l'aide de treuils et de poulies, des marins déploient une toile, le *velarium*, pour abriter les spectateurs de la pluie ou du soleil.

Les édifices romains, qui ont résisté aux affres du temps, continuent de nous fasciner par leur beauté et leur ingéniosité.

Queen Victoria (1819-1901)

Queen Victoria was queen of the United Kingdom of Great Britain and Ireland during 63 years, longer than any other British monarch. Victoria's reign witnessed a revolution in the British government, cultural expansion, advances in industry, science, communications, the building of railways, the London Underground and the growth of a worldwide empire. She became a national icon and was identified by strict standards of personal morality.

Victoria married her first cousin, Prince Albert of Saxe-Coburg and Gotha in 1840. For the next 20 years, they lived in happiness and had nine children, all of whom were married into royal and noble families across Europe. At that time, she was known as “the grandmother of Europe”. At several points of her reign, she exercised influence over foreign affairs with Albert becoming an important political adviser as well as her companion, replacing Lord Melbourne who was her political mentor, in the first half of her life.

During Victoria's reign, the establishment of a modern constitutional monarchy in Britain continued. Direct political power moved away from the throne, a series of Acts broadened the social and economic base of the electorate. In 1867, Walter Bagehot wrote that the monarch only retained “the right to be consulted, the right to encourage, and the right to warn”.

Despite this decline in the Sovereign's power, Victoria showed that a monarch who had a high level of prestige and who was prepared to master the details of political life could exert an important influence.

Victoria never fully recovered from Albert's death in 1861 and she remained in mourning for the rest of her life. She then only wore black. Her subsequent withdrawal from public life made her unpopular, but during the late 1870s and 1880s, she gradually resumed her public duties.

After the Indian Mutiny, Victoria became empress of India in 1877. Her empire also included Canada, Australia, New Zealand, and large parts of Africa.

In her later years, she became the symbol of the British Empire, a world-wide empire on which the sun never sets. Both the Golden (1887) and the Diamond (1897) Jubilees, held to celebrate the 50th and the 60th anniversaries of the queen's accession were marked by great displays and public ceremonies.

She was buried on the 22th of January 1901 at Windsor beside Prince Albert. Above the Mausoleum door are inscribed Victoria's words: “farewell best beloved, here at last I shall rest with thee, with thee in Christ I shall rise again”.

Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Denis Mercier,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Général de brigade aérienne Patrice Sauvé, *directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

Colonel Bernard Dartaguiette, *commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur air.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Jean-Pierre Zarader, *agrégé de philosophie.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Odile Fuchs-Taugourdeau, *magistrate, vice-présidente de section au tribunal administratif de Paris.*

Patrick Facon, *chargé de mission au CESA, qualifié aux fonctions de professeur des universités.*

François Pernot, *professeur des universités en histoire moderne.*

Frédéric Charillon, *directeur général de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM).*

Pierre-Henri d'Argenson, *rapporteur à la Cour des comptes.*

Jacques Villain, *historien de la conquête spatiale et de la dissuasion nucléaire, membre de l'Académie de l'air et de l'espace.*

Jean-Marc Albert, *professeur d'histoire de première supérieure.*

Anne Vial-Logeay, *maître de conférences en lettres anciennes à l'université de Rouen.*